

Plan sectoriel des transports, partie Infrastructure rail (PSIR) Adaptations et compléments 2011

Arrêté du 16 décembre 2011

*Le Conseil fédéral suisse
décide:*

1. Le Conseil fédéral approuve l'avant-projet Uri Berg lang – Axen et fixe le tracé «Variante Reider».
2. Vu le rapport d'expertise de l'Office fédéral du développement territorial (ARE) du 14 novembre 2011, le Plan sectoriel Transports, partie Infrastructure rail (PSIR) est complété et adapté comme suit en 2011:
 - a. partie conceptionnelle, chapitre 4.10
insertion d'un nouveau chapitre sur l'alimentation en courant de traction.
 - b. espace métropolitain de Berne
complément de la fiche d'objet 3.1 espace métropolitain de Berne par des projets supplémentaires et insertion d'une nouvelle fiche d'objet 3.4 Bern–Solothurn.
 - c. région Tessin
insertion d'une nouvelle fiche d'objet 5.4 Gambarogno.
 - d. région Lucerne/Suisse centrale
fixation du tracé «Variante Reider» en vue du raccordement de la gare cantonale d'Uri dans les fiches d'objet 7.1 Rigi et 7.2 Axen/Uri¹.

16 décembre 2011

Au nom du Conseil fédéral suisse:

La présidente de la Confédération, Micheline Calmy-Rey
La chancelière de la Confédération, Corina Casanova

¹ Le Plan sectoriel des transports, partie Infrastructure rail, est téléchargeable sur le site Internet de l'OFT, à l'adresse suivante: www.bav.admin.ch → Thèmes → Coordination territoriale → Plan sectoriel des transports, partie Infrastructure rail, adaptations et compléments 2011; CPO 314.2/2011-05-17/18. Pendant les heures de bureau, il est également consultable sur annonce préalable à l'OFT, Mühlestrasse 6, 3063 Ittigen (téléphone 031 325 56 41).